



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 59388

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la rémunération des dépôts à vue. A la veille du passage à l'euro, la France reste l'exception européenne pour la non-rémunération des dépôts à vue. Le taux de rémunération à vue oscille en moyenne de 0,4 à 05 % selon les pays. Au moment où il est aussi question de lancer la tarification des chèques, mesure qui pénalisera très fortement les Français, elle lui demande s'il entend revoir rapidement la réglementation en matière de rémunération des dépôts à vue.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59388

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1750